

-.-B.R.-  
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENERI

Ruhengeri, le 20 août 1957.-

N° 481 /C.A.C.6.

A Monsieur MUHAMUD bin JUMA,  
Cheuffeur CACI  
à  
R U H E N G E R I .-



Monsieur,

Suite à votre demande de licenciement du  
14 août, j'ai l'honneur de vous faire savoir que vous serez  
licencié à la date du 15 septembre.

En ce qui concerne les allocations familiales, elles n'entreront en vigueur pour le personnel CACI  
que le 1 janvier 1958.-

LE GERANT DE LA REGIE TRANSPORTS.-  
L' A.T.A. LEHNEN.P.-